

IFRS : comprendre et appliquer le référentiel

(1/2)

INFORMATIONS

DURÉE

Présentiel : 2 journées
Distanciel : 4 demi-journées
Soit 14h au total

PRIX

Présentiel / Distanciel
1 800 € HT / personne

Tarif TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

DATES ET LIEUX

[Consultez les sessions programmées](#)

FORMATEUR

Expert KPMG

NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[Contactez votre conseiller régional](#)

<https://www.kpmgacademy.fr/>

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais («private company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Egho – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex
N° Siret : 309 660 637 00039
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

CONTENU

PUBLIC CONCERNÉ

- Toute personne n'ayant pas encore de pratique des normes IFRS
- Toute personne disposant d'une pratique limitée des normes IFRS et souhaitant acquérir une vue d'ensemble du référentiel

PRÉREQUIS

- Aucun

OBJECTIFS

- Comprendre au travers de cas pratiques, les principales divergences entre le référentiel international et le référentiel comptable français ainsi que les particularités d'application des normes IFRS (« International Financial Reporting Standards »)

DEMARCHE PÉDAGOGIQUE, DOCUMENTATION REMISE ET ÉVALUATION

- Démarche méthodique et structurée pour faciliter l'apprentissage
- Cas pratique et mises en situation pour une application immédiate
- Personnalisation de la formation à travers une large place laissée aux échanges
- Support de formation transmis à chaque participant
- Questionnaire réalisé afin d'évaluer les compétences acquises
- Evaluation de la satisfaction et de l'engagement

PROGRAMME

INTRODUCTION

- L'objectif des IFRS, la structure du référentiel, le cadre conceptuel et présentation de la notion de juste valeur (IFRS 13)

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS IFRS ET PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION DES GROUPES

- Les états financiers primaires et les notes annexes (IAS 1)
- Les actifs destinés à être cédés ou activités abandonnées (IFRS 5)
- L'information sectorielle (IFRS 8)
- Périmètre de consolidation (IFRS 10, 11, 12) : comptabilisation des filiales, évaluation du contrôle conjoint
- Regroupements d'entreprises (IFRS 3) : la méthode de l'acquisition, deux méthodes d'évaluation du goodwill, contrepartie transférée

LES ACTIFS NON COURANTS

- Immobilisations incorporelles (IAS 38) : critères de comptabilisation, focus sur les frais de recherche et développement, coût d'entrée, évaluation ultérieure
- Immobilisations corporelles (IAS 16) : coût d'entrée, approche par composant, évaluation ultérieure
- Coûts d'emprunt (IAS 23) : coûts incorporables et période d'incorporation
- Dépréciation d'actifs (IAS 36) : actifs concernés, à quel niveau faire les tests de dépréciation, fréquence des tests, comment comptabiliser une perte de valeur, focus sur la méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs (DCF)

IFRS : comprendre et appliquer le référentiel

(2/2)

INFORMATIONS

DURÉE

Présentiel : 2 journées
Distanciel : 4 demi-journées
Soit 14h au total

PRIX

Présentiel / Distanciel
1 800 € HT / personne

Tarif TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

DATES ET LIEUX

[Consultez les sessions programmées](#)

FORMATEUR

Expert KPMG

NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[Contactez votre conseiller régional](#)

www.formation.kpmg.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais («private company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Egho – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex
N° Siret : 309 660 637 00039
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

PROGRAMME

LES PROBLÉMATIQUES OPÉRATIONNELLES

- Contrats de location (IFRS 16) : la définition d'un contrat de location, comptabilisation initiale chez le preneur (détermination de la durée, des paiements à inclure, du taux d'actualisation, du droit d'utilisation), comptabilisation ultérieure, cas des sous-locations et des cessions-bail
- Produits des activités ordinaires (IFRS 15) : modèle en 5 étapes
- Subventions (IAS 20) : champ d'application et comptabilisation
- Stocks (IAS 2) : champ d'application, comptabilisation et évaluation

LES PASSIFS

- Provisions (IAS 37) : critères de comptabilisation des provisions, focus sur les provisions pour restructuration, les provisions pour démantèlement et remise en état et sur les contrats déficitaires
- Avantages au personnel (IAS 19) : champ d'application avec un focus sur les avantages postérieurs à l'emploi (méthode d'évaluation de l'obligation, hypothèses actuarielles, comptabilisation des impacts)
- Paiements à base d'actions (IFRS 2) : traitement comptable, principe de valorisation, prise en compte des conditions des plans, calcul de la charge

LES INSTRUMENTS FINANCIERS

- Instruments financiers (IFRS 9, IAS 32, IFRS 7) : classification des actifs financiers, évaluation des instruments financiers, dépréciation, dérivés et comptabilité de couverture ; distinction dettes/capitaux propres ; les enjeux des informations à fournir en annexes

LES IMPOTS DIFFERES

- Impôts sur le résultat (IAS 12) : identification des différentes temporelles, comptabilisation des impôts différés

